



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### **Renseignements fournis conformément à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale par les États qui lancent des objets sur une orbite ou sur une autre trajectoire extra-atmosphérique**

#### **Note verbale datée du 29 juillet 2021, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément au paragraphe 1 de la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1961, des renseignements sur le lancement du satellite mauricien d'imagerie et de radiocommunication 1 (MIR-SAT1) à destination de la Station spatiale internationale le 3 juin 2021 et son déploiement ultérieur dans l'espace extra-atmosphérique le 22 juin 2021 (voir annexe)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 29 juillet 2021.



## Annexe

### Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par Maurice\*

#### Satellite mauricien d'imagerie et de radiocommunication 1 (MIR-SAT1)

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	1998-067SN
Nom de l'objet spatial	Satellite mauricien d'imagerie et de radiocommunication 1 (MIR-SAT1)
Indicatif national/numéro d'immatriculation	MIR-SAT1
État d'immatriculation	Maurice
Date et territoire ou lieu de lancement	22 juin 2021 à 10 h 55 mn 12 s UTC ; Station spatiale internationale (lancé à destination de la Station spatiale internationale le 3 juin 2021)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	91 minutes
Inclinaison	51,6218 degrés
Apogée	430,77 kilomètres
Périgée	417,6 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Développement des capacités de spécialistes mauriciens de l'ingénierie spatiale ; réception des balises MIR-SAT1 ; évaluation de l'état des composants embarqués de MIR-SAT1 et planification de la mission ; téléchargement des tâches dont doit s'acquitter la mission telles que la prise d'images de Maurice et de sa zone économique exclusive par un module imageur CMOS (semi-conducteur complémentaire à l'oxyde de métal) de 1,4 mégapixel ; téléchargement des données du satellite ; contrôle de la communication d'île à île par répéteur numérique
Date prévue de désintégration/reentrée dans l'atmosphère/désorbitation	30 juin 2022 à 0 h 0 mn 0 s UTC
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Conseil mauricien pour la recherche et l'innovation
Site Web	<a href="https://spacemauritius.com">https://spacemauritius.com</a>
Lanceur	SpaceX CRS22

\* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.